

Matières en droit public

Par **douky**, le **23/08/2006** à **08:40**

Bonjour ,

Je rentre en troisième année "droit public", et je souhaite avoir plusieurs renseignements sur les matières :

Droit fiscal général et des personnes : j'aimerais le prendre en TD ; mais en quoi ça consiste exactement et on ma dit qu'il y avait des calculs à faire !!! Est - ce vrai ?? Si oui, j'abandonne

oops not found or type unknown

Et un petit mot ,si certains ont le courage de décrire ces options :

Droit du travail

Droit commercial

Régime des obligations

Droit étranger.

merci !

Par **Pisistrate**, le **23/08/2006** à **17:33**

Bonjour,

Je peux t'apporter quelques informations sur ces différentes matières wink not found or type unknown

Droit fiscal > ne t'inquiètes pas, s'il y a des calculs à effectuer, il seront relativement simples. L'essentiel du cours parle de taxes, d'abattement, de recettes, de dépenses, de procédures comptables. Le plus difficile finalement c'est de ne pas s'endormir pendant les cours.

Droit du travail > cours très intéressant mais difficile. Il faut être extrêmement pointilleux afin de savoir envisager tous les cas de figure. Le cours porte sur les relations individuelles (contrats de travail...) et collectives (institutions représentatives du personnel...) de travail.

Droit commercial > dans ce cours tu étudieras le statut du commerçant, le bail commercial, les relations commerciales etc. Intéressant et moyennement difficile.

Régime des obligations > un cours important, apparemment dans la continuité du droit des obligations et du droit des contrats spéciaux. Je ne l'ai suivi que quelques heures et je ne peut pas donc pas t'en dire plus.

Droit étranger > Certainement le cours le plus intéressant que j'ai pu suivre! Le contenu est bien sûr très variable... en ce qui me concerne, j'ai étudié les minorités, l'avortement et les juridictions constitutionnelles au Canada, aux Etats-Unis et quelques autres pays. Pas très difficile puisque les notions sont abordées de façon superficielles.

Par **douky**, le **23/08/2006** à **18:55**

merci pour tes réponses. Le droit fiscal "à l'air" intéressant mais c'est vrai que droit international paraît plus facile surtout pour une matière à choisir en TD. Donc pour l'instant je sais pas trop.

Par **mathou**, le **23/08/2006** à **20:01**

Je complète sur deux points seulement, Pisistrate a fait une bonne description des matières
:Wink:

Image not found or type unknown

Pour le droit fiscal tu peux t'aider de la brochure envoyée à tes parents par les impôts chaque année, tous les calculs y sont guidés et ce sont des soustractions, multiplications... J'ai trouvé le cours très intéressant sur le principe : pourquoi l'impôt, quand et comment le payer, à qui,

comment forcer les récalcitrants (Image not found), les moyens de s'y opposer, mais aussi l'impôt sur le revenu, les taxes foncières (assiette, calcul, déductions)... Après ça tu peux remplir ta déclaration.

Sur la forme, c'est le Code général des impôts qu'on dicte aux étudiants. Donc énumérations de deux pages de tous ceux qui peuvent bénéficier de tant de réduction, énumérations des biens qu'on peut amortir... Bref, faut s'accrocher et voir ça au calme. Mais quand tu connais,

après, c'est jouissif d'étaler ta culture Image not found or type unknown

Pour le régime général des obligations, on étudie en fait en profondeur les obligations : le paiement, l'exécution forcée, les actions paulienne, oblique, directe, les cessions de créances
:twisted:

/ dettes / contrats... Tous les moyens de faire cracher de l'argent au débiteur Image not found or type unknown J'ai

beaucoup aimé, mais c'est une matière complexe qui demande de la concentration et des schémas de rapports entre les parties. Quand ils sont faits, on s'éclate assez. Enfin c'est mon
:oops:

opinion Image not found or type unknown

Par **douky**, le **24/08/2006** à **16:24**

Merci pour vos réponses.

Pour les options je pense que je vais choisir droit du travail et droit étranger.

Par contre pour la matière à TD je ne sais pas encore si je choisis la "facilité" ou bien le droit

fiscal surement plus dur mais peut etre plus intéressant ! Image not found or type unknown